

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

Que le conseil de cette municipalité, à une séance tenue le sixième jour du mois de février 2023, au lieu habituel des séances, a adopté le règlement suivant :

**NUMÉRO 679-2023 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACHAT DE
CAMIONS MUNICIPAUX, D'UN TRACTEUR À PELOUSE ET ÉQUIPEMENTS**

Que le règlement 679-2023 a été soumis à l'approbation des électeurs de la municipalité, et à celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, et a été approuvé par eux de la manière prescrite par ledit code, savoir par les électeurs municipaux le treizième jour du mois de février 2023, et par le ministre le vingt et unième jour du mois de mars 2023.

Montant approuvé : 135 150 \$.

Entrée en vigueur : le vingt et unième jour du mois de mars 2023.

Une copie du règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce vingt et unième jour du mois de mars en l'an deux mille trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 451)

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca le 21^e jour de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt et unième jour du mois de mars en l'an deux mille trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière